

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 13 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la surveillance :
Groupe 4 ans : Jeux libres et la collation. À mon départ les enfants se préparent pour aller à l'extérieur.
Halte scolaire : À mon arrivée les enfants s'amuse à l'extérieur, jeux de tables avec l'éducatrice et les jeux libres.
- Dans toutes les salles, les éducateurs étaient engagés avec les enfants dans des activités.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 avril 2022

Date

original signé par
Bianca Walters

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 avril 2022

Date